

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2011-2016 / N° 87

**Fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et création de « Enfance et Jeunesse »,
une association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse de Rolle et environs
par une modification des statuts de l'ASPAIRE**

La commission composée de :

Michel Deruaz (président)

Loïc Haldimann

Christian Hay

Giorgio Micello

Arthur Petit absent

Christian Scaiola (rapporteur)

Laurent Schatzmann

s'est réunie le mardi 26 avril en présence de M. Denys Jaquet, Municipal. La commission le remercie pour ses éclaircissements.

En août et septembre 2015, la commission avait assisté à une séance d'information et s'était réunie à deux reprises pour proposer un certains nombres de modifications concernant les statuts de la nouvelle entité « Enfance et Jeunesse ». Ces modifications ont été reprises dans une large mesure, excepté sur le point sensible de la composition du Comité de direction. L'article 16 des nouveaux statuts stipule que « Le comité de direction se compose de 7 à 11 conseillers municipaux ». La commission pensait que le nombre de membres était trop élevé, ce qui pourrait l'affaiblir et nuire à son bon fonctionnement. La délégation rolloise appuyait avec conviction la proposition du syndic de Perroy, à savoir un CoDir à 7 membres, avec un représentant assuré pour Rolle, Mont-sur-Rolle et Perroy et 4 membres à répartir entre les différentes communes de l'Ouest.

Dès le début de la séance du 26 avril, le président précise que la commission ne peut plus proposer d'amendements pour les statuts, mais simplement encourager le Conseil à les accepter ou à les refuser. Il apparaît assez rapidement dans la discussion que les membres de la commission sont, dans leur ensemble, favorables à accepter ces nouveaux statuts. Le Président souhaite cependant obtenir des réponses à deux questions qui sont jugées d'importance :

Au moment du vote formel, la commission s'est prononcée par 5 voix pour et une voix contre l'adoption de ces nouveaux statuts de la nouvelle association « Enfance et Jeunesse ».

Conclusions

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis 2011-2016 / N°87 de la Municipalité du 15 mars 2016,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier le projet,

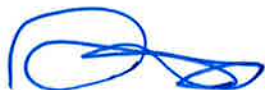
considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Accepte les modifications des statuts de l'ASPAIRE permettant de :

- a) fusionner l'ASPAIRE et l'ARAERE, afin de
- b) créer l'association « Enfance et Jeunesse », association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse, et de
- c) coordonner ainsi, pour les onze communes concernées, les missions communales relatives au domaine scolaire, à l'accueil de jour et à la gestion de la bibliothèque intercommunale.

Rolle, le 8 juin 2016

Au nom de la commission



Le président
Michel Deruaz

Le rapporteur
Christian Scaiola